



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2022/319 Objet : Remises gracieuses des titres de recettes

Séance du mercredi 5 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 octobre, à 18 h 35, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 septembre 2022, se sont réunis au nombre de 22, exceptionnellement dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

#### Nombre de membres

En exercice : 35  
Présents à la séance : 22  
Excusés représentés : 7  
Excusés : 5  
Absente : 1

\* A quitté la séance à 18h47 au cours du point n°1 en confiant son pouvoir à M. M'Boudou n'a pas pris personnellement part au vote des points n°1 à 29 inscrits à l'ordre du jour

\*\* Représentée par J-P. Monteiro Teixeira jusqu'à son arrivée à 19h23 pour le vote des points n°1 à 4 inscrits à l'ordre du jour

\*\*\* Représenté par S. Medani jusqu'à son arrivée à 19h35, n'a pas pris personnellement part au vote des points n°1 à 4 inscrits à l'ordre du jour

\*\*\*\* A quitté la séance à 19h53 au cours du point n°8 en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour le vote des points n°8 à 29 inscrits à l'ordre du jour

\*\*\*\*\* A quitté la séance à 20h31 au cours du point n°15 en confiant son pouvoir à D. Poezevara pour le vote des points n°15 à 29 inscrits à l'ordre du jour

#### **Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils\*, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*\*, Gilles Melin\*\*\*\*, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*\*, Sonia Schaeffer, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebig, Nejla Goker\*\*\*\*, Christine Tisserand

#### **Excusés représentés :**

Véronique Gauthier à Fabrice Deraedt, Sémira Le Querec à Siegfried Van Waerbeke, Josiane Berrebi à Grégory Gobron, Claudine Cordes à Sofiane Seridji, Séverin Yapo à Stéphane Raffalli, Jérémy Kawouk à Annabelle Mallet, Laurent Stillen à Christine Tisserand

#### **Excusés :**

Nicolas Fené, Christian Amar Henni, Isabelle Flandin, José Peres, Claude Stillen

#### **Absente :**

Loubna Ziani

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
5 octobre 2022  
DÉLIBÉRATION  
N°2022/319

**Objet : Remises gracieuses des titres de recettes**

Finances

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Instruction de Codification NOR BCRZ1100057J du 16 décembre 2011,

**VU** la délibération n°2019/189 du 27 juin 2019, relative aux modalités de calcul du quotient familial,

**VU** l'avis du Groupe de Travail des Impayés du 24 juin 2022,

**VU** les bordereaux transmis par la Trésorerie en date du 30 mai 2022,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission des finances en date du 27 septembre 2022,

**CONSIDERANT** que la Trésorerie a transmis un état de titre de recettes concernant les cinq dossiers validant les remises partielles ou totales et les soldes de dettes correspondantes,

**APRES DELIBERATION**

**DECIDE** d'admettre les remises gracieuses partielles ou totales sur les dossiers 1, 2, 3, 4, 5.

**DOSSIER 1 :**

Remise demandée par le service Régie-Facturation.

Recalcul du quotient H → A, sur les factures de : janvier à avril 2022.

Année	Dettes	Régularisation	Solde dette
2022	188,22	<b>141,93</b>	46,29

**DOSSIER 2 :**

Remise demandée par le service Régie-Facturation.

Recalcul du quotient H → A, sur les factures de janvier à avril 2022.

Suivi par la MDS.

Années	Dettes	Régularisation	Solde dette
2022	451,42	<b>355,09</b>	96,33

**DOSSIER 3 :**

Remise demandée par le service Régie-Facturation.

Recalcul du quotient H → A, sur les factures de janvier 2021 à avril 2022

Proposition par courrier d'un rendez-vous avec l'élu.

Années	Dettes	Régularisation	Solde dette
2021-2022	956,76	<b>747,83</b>	208,93

JG

**DOSSIER 4 :**

Remise demandée suite au rendez-vous avec l'élu.  
Suivi par la MDS.

Années	Dettes	Régularisation	Solde dette
2021-2022	1 092,48	<b>850,66</b>	241,82

**DOSSIER 5 :**

Remise demandée par le service Régie-Facturation suite au déménagement de la famille.

Année	Dettes	Régularisation	Solde dette
2021	1 291,77	<b>718,41</b>	573,36

Soit un total pour tous les dossiers de **3 980,65 €**

Dossiers	Dettes	Régularisation	Solde dette
TOTAUX 1+2+3+4+5	3 980,65	<b>2 813,92</b>	1 166,73

**PRECISE** que les mandatements des remises gracieuses partielles ou totales s'effectueront sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022-fonction 01 nature 6745.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Publié le : **12 OCT. 2022**

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa notification.

